

**1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE**

**Identification du produit / nom commercial :** Meules et meules à couper, résinoïdes (type 1, type 27, type 28, type 29), meules en cuvette (type 11) cônes et tampons (type 16, type 17 et type 18), meules sur tige, UA-MTX, UA-GFX, A36F, A54F.

**Utilisation du produit :** Abrasifs employés pour la coupe et le meulage des métaux, du béton, de la maçonnerie et des matériaux de construction.

**Fabricant :**

<u>Adresse postale</u> United Abrasives inc. B. P. 75 Willimantic, CT 06226	<u>Adresse municipale</u> United Abrasives inc. 185, Boston Post Road North Windham, CT 06256
--	--

**Internet :** www.unitedabrasives.com

**N° de téléphone pour information :** 860 456-7131 **N° de téléphone en cas d'urgence :** 860 456-7131

**Date de préparation de la FS :** 1<sup>er</sup> décembre 2009

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Ce produit a une forme circulaire (lame ou meule) de couleur noire, brune ou rouge et ne dégage aucune odeur.

**SURVOL DES SITUATIONS D'URGENCE**

La poussière formée par l'utilisation de ce produit peut provoquer une irritation des yeux et des voies respiratoires. Les particules de poussière peuvent entraîner des lésions par abrasion aux yeux.

**3. COMPOSITION / RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS**

Ingrédient dangereux	N° CAS	%
Oxyde d'aluminium	1344-28-1	0 à 95
et/ou carbure de silicium	409-21-2	0 à 95
et/ou oxyde de zirconium	1314-23-4	0 à 80
et/ou cubitron	S/O	0 à 20
et/ou dioxyde de titane	13463-67-7	0 à 5
Résine phénolique durcie	S/O	1 à 30
et/ou fibre de verre tissée	S/O	0 à 20
et/ou carbonate de calcium	1317-65-3	0 à 5
et/ou composés de calcium	S/O	0 à 15
et/ou sulfate de baryum	7727-43-7	0 à 15
et/ou soufre	7704-34-9	0 à 5
et/ou sulfure de zinc	1314-98-3	0 à 15
et/ou oxyde de magnésium	1309-48-4	0 à 5
et/ou oxyde de fer	1309-37-1	0 à 5
et/ou graphite	7782-42-5	0 à 5
et/ou pyrite	12068-85-8	0 à 20
et/ou composés fluorés	S/O	1 à 15
et/ou borofluorure de potassium	14075-53-7	0 à 5
Acide chromique	1308-38-9	0 à 2

#### 4. PREMIERS SOINS

**Ingestion** : Si de la poussière de meulage a été avalée, consulter un médecin.

**Inhalation** : Si la personne a été surexposée à de la poussière de meulage, la transporter au grand air et appeler un médecin.

**Contact avec les yeux** : Asperger les yeux avec une grande quantité d'eau, en gardant les paupières ouvertes. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Si un corps étranger a pénétré dans l'œil, appeler un médecin sans tarder.

**Contact cutané** : Laver la peau avec de l'eau et du savon pour enlever la poussière. Nettoyer les vêtements contaminés avant de les remettre.

#### 5. LUTTE CONTRE LES INCENDIES

**Moyen d'extinction** : Utiliser tout moyen qui convient pour éteindre un incendie à proximité.

**Techniques spéciales en cas d'incendie** : Aucune.

**Risques d'incendie ou d'explosion inhabituels** : Ce produit n'est pas combustible, toutefois, il faut tenir compte des risques potentiels d'incendie ou d'explosion qui découlent du meulage ou de la coupe du matériau de base. Un grand nombre de matériaux produisent des particules de poussière ou des copeaux qui peuvent être inflammables ou explosifs lorsqu'ils sont meulés ou usinés.

**Produit dangereux résultant de la combustion** : Aucun connu.

#### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT

Ramasser, balayer ou aspirer et mettre au rebut de façon appropriée. Réduire la production de poussière. Aviser les autorités selon les règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

#### 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

**Pratiques de travail recommandées** : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Éviter de respirer la poussière. Se laver soigneusement après la manipulation et l'utilisation, particulièrement avant de manger, de boire ou de fumer. Pour de plus amples renseignements, consulter la norme ANSI B7.1 concernant les règles de sécurité en ce qui a trait à l'utilisation, l'entretien et la protection des meules abrasives. Tenir compte d'une exposition potentielle aux composants des matériaux de base ou des revêtements qui sont meulés. Se reporter aux normes régissant l'utilisation des différentes substances que l'OSHA a établies pour connaître les autres exigences en matière de pratiques de travail, le cas échéant.

**Entreposage** : Entreposer selon la norme ANSI B7.1. Protéger les meules abrasives contre les dommages.

**8. MESURES PRÉVENTIVES / PROTECTION PERSONNELLE**

**Lignes directrices concernant l'exposition**

<b>Ingrédient dangereux</b>	<b>PEL (OSHA)</b>	<b>VLE (ACGIH)</b>
Oxyde d'aluminium	15 mg/m <sup>3</sup> (empoussiérage global)	1 mg/m <sup>3</sup> (inhalable) (comme l'aluminium métallique)
Carbure de silicium	15 mg/m <sup>3</sup> (empoussiérage global)	10 mg/m <sup>3</sup> (inhalable)
Oxyde de zirconium (comme les composés de zirconium)	5 mg/m <sup>3</sup>	5 mg/m <sup>3</sup> 10 mg/m <sup>3</sup> LECT
Cubitron	Non établie	Non établie
Dioxyde de titane	15 mg/m <sup>3</sup> (empoussiérage global)	10 mg/m <sup>3</sup>
Résine phénolique durcie	Non établie	Non établie
Fibre de verre tissée	15 mg/m <sup>3</sup> (empoussiérage global)	1 f/cm <sup>3</sup>
Carbonate de calcium	15 mg/m <sup>3</sup> (empoussiérage global)	Non établie
Chaux vive	5 mg/m <sup>3</sup>	2 mg/m <sup>3</sup>
Sulfate de baryum	15 mg/m <sup>3</sup> (empoussiérage global)	10 mg/m <sup>3</sup>
Soufre	Non établie	Non établie
Sulfure de zinc	Non établie	Non établie
Oxyde de magnésium	15 mg/m <sup>3</sup> (empoussiérage global)	10 mg/m <sup>3</sup> (inhalable)
Oxyde de fer	10 mg/m <sup>3</sup> (émanations)	5 mg/m <sup>3</sup> (inhalable)
Graphite	15 mg/m <sup>3</sup> (empoussiérage global)	2 mg/m <sup>3</sup> (inhalable)
Pyrite	Non établie	Non établie
Cryolite (comme les fluorures)	2,5 mg/m <sup>3</sup>	2,5 mg/m <sup>3</sup>
Borofluorure de potassium (comme les fluorures)	2,5 mg/m <sup>3</sup>	2,5 mg/m <sup>3</sup>

Remarque : Tenir compte également des composants des matériaux de base et des revêtements qui sont meulés.

**Ventilation** : Au besoin, se servir d'une aspiration localisée ou de la ventilation générale pour réduire l'exposition à la poussière et maintenir la concentration de contaminants en deçà des valeurs limites d'exposition (VLE).

**Protection respiratoire** : Porter un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH lorsque les limites d'exposition ont été dépassées ou dans les endroits où l'exposition à la poussière est excessive. Lors du choix d'une protection respiratoire adéquate, tenir compte des possibilités d'une exposition aux composants des revêtements ou des matériaux de base qui sont meulés. Le cas échéant, consulter les normes de l'OSHA se rapportant au plomb, au cadmium, etc. Le choix de la protection respiratoire dépend du type, de la forme et de la concentration des contaminants. Sélectionner et utiliser les appareils respiratoires selon la norme OSHA 1010.134 et les bonnes pratiques d'hygiène du travail.

**Gants** : Les gants de tissu ou de cuir sont recommandés.

**Protection oculaire** : Des lunettes de sécurité ou un masque de protection facial porté par-dessus des lunettes protectrices à écrans latéraux.

**Autre** : Des vêtements de protection peuvent être utiles pour empêcher la contamination des vêtements personnels. Des protecteurs d'oreilles peuvent s'avérer nécessaires.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Point d'ébullition** : Sans objet

**Solubilité dans l'eau** : Insoluble

**Densité relative** : Sans objet

**Point de fusion** : Sans objet

**Limites d'inflammabilité LIE** : Sans objet

**Apparence et odeur** : Lame ou meule de forme circulaire de couleur noire, brune ou rouge, ne dégageant aucune odeur.

**Tension de vapeur** : (mm Hg) sans objet

**Densité de la vapeur** : (Air = 1) sans objet

**Taux d'évaporation** : Sans objet

**Point éclair** : Non combustible

**LSE** : Sans objet

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Stabilité** : Stable.

**Incompatibilité** : Aucune connue.

**Produits de décomposition dangereux** : La poussière occasionnée par le meulage peut contenir des ingrédients cités dans la section 3 ainsi que d'autres ingrédients potentiellement dangereux provenant du matériau de base lorsqu'il est meulé ou durant la pose d'un revêtement.

**Polymérisation dangereuse** : Aucun risque.

## 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

### RISQUES POUR LA SANTÉ

**Ingestion** : Aucun risque probable dans des conditions normales d'utilisation. L'ingestion de gros morceaux peut entraîner l'obstruction du tractus gastro-intestinal.

**Inhalation** : La poussière peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

**Yeux** : La poussière peut causer une irritation des yeux. Les particules de poussière peuvent entraîner des lésions par abrasion aux yeux.

**Peau** : Aucun risque probable dans des conditions normales d'utilisation. La friction de ce produit sur la peau peut entraîner une irritation mécanique ou des lésions par abrasion.

**Sensibilisation** : Rien n'indique que ce produit pourrait provoquer une sensibilisation.

**Effets chroniques** : Une surexposition à long terme à la poussière inhalable peut entraîner des lésions aux poumons (fibrose) s'accompagnant de toux, d'essoufflement et d'une diminution de la capacité respiratoire. Le tabagisme peut aggraver les effets chroniques. Une surexposition prolongée aux fluorures peut provoquer une maladie des os, la fluorose. Une exposition prolongée à des niveaux de bruit élevés durant les opérations peut également avoir des répercussions sur l'ouïe. Dans la plupart des cas, un danger encore plus grand est engendré par l'exposition à la poussière ou aux vapeurs dégagées par le matériau, la peinture ou le revêtement qui doivent être meulés. La plus grande quantité de poussière produite durant le meulage provient du matériau de base et le danger potentiel lié à cette exposition devrait être évalué.

**Cancérogénicité** : Le dioxyde de titane est classé par le CIRC comme substance cancérogène du groupe 2B (agent cancérogène présumé pour les humains). Aucun de ces ingrédients n'est classé comme étant cancérogène ou répertorié comme substance potentiellement cancérogène par l'OSHA, le NTP et le CIRC.

**Problèmes médicaux aggravés par l'exposition** : Les employés qui souffrent déjà d'une maladie respiratoire sont plus vulnérables à une exposition au produit.

#### Valeurs de toxicité aiguë :

Ce produit et ses composants ne sont pas toxiques à effets aigus. Les seules données disponibles en ce qui a trait à la toxicité aiguë des composants sont énumérées ci-dessous.

Sulfure de zinc : DL50 Rat (orale) > 15 000 mg/kg

DL50 Rat (cutanée) > 2 g/kg

Cryolite : DL50 Rat (orale) > 5g/kg

## 12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Aucune donnée écologique n'est disponible pour ce produit. L'emploi de ce produit n'implique aucun risque prévisible pour l'environnement. Toutefois, il faut tenir compte des effets potentiels du meulage ou de la coupe du matériau de base sur l'environnement.

## 13. ÉLIMINATION DU PRODUIT

Jeter le produit au rebut selon la réglementation locale, provinciale et fédérale en vigueur. La réglementation locale peut s'avérer plus stricte que les exigences régionales et nationales. Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les caractéristiques physiques du matériau afin de pouvoir procéder correctement à l'identification des déchets et à leur mise au rebut conformément à la réglementation en vigueur.

#### 14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

**Description des matières dangereuses selon le département des Transports (DOT) :**

Nom officiel d'expédition : Non réglementé  
Numéro ONU : Aucun  
Classe de risques/groupe d'emballage : Aucun  
Étiquettes requises : Aucune

#### 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

**Section 311/312 Catégories de danger de la SARA (Loi sur le Fonds spécial) :** Sans objet

**Section 313 (Loi sur le Fonds spécial) :** Certains produits contiennent les produits chimiques toxiques suivants qui doivent être déclarés en vertu de la section 312 du Titre III de la *Loi portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement de 1986* et de la partie 372 de l'article 40 du *Code of Federal Regulations* (Déclaration des déversements de substances toxiques) :

Sulfure de zinc*	1314-98-3	0 à 5 %
(comme les composés de zinc)		

\*Se retrouve seulement dans les meules Challenger flexibles/pour le ponçage de type 29

**Proposition 65 de la Californie :** MISE EN GARDE – La coupe, le ponçage, le perçage et le meulage de matériaux tels que le bois, la peinture, le ciment, la maçonnerie et le métal peuvent produire de la poussière. Celle-ci contient souvent des produits chimiques qui ont des propriétés cancérogènes connues ou qui peuvent entraîner des anomalies congénitales ou d'autres problèmes de santé génésique.

**Classification du SIMDUT :** N'est pas un produit contrôlé. Ce produit répond à la définition d'un « article manufacturé » selon la réglementation du SIMDUT.

Ce produit a été classé en vertu du Règlement sur les produits contrôlés et cette fiche signalétique présente tous les renseignements exigés par celui-ci.

#### 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

**Cote de danger selon la NFPA :** Santé : 1  
Incendie : 0  
Réactivité : 0

**Date de la révision précédente :** 13/12/06

**Date de cette révision :** 1/12/09

**Sommaire de la révision :** Déplacement des limites d'inflammabilité de la section 5 à la section 9; mise à jour des limites d'exposition à la section 8; révision complète.

**Préparée par :** Denese A. Deeds, CIH IH&SC inc., Woodbridge, CT 06525

Au moment de la préparation de cette fiche signalétique, l'information précédente était jugée exacte et actuelle. Puisque United Abrasives ne peut exercer de contrôle sur l'usage de ces renseignements ni sur les conditions d'utilisation de ce produit, il appartient aux utilisateurs de s'assurer que le produit est employé de façon sûre.